

Le masculin est employé à titre générique afin d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

**ODYSSÉE APPALACHIENNE  
120 MILLES  
REGLEMENTS OFFICIELS**

**COURSE INTERNATIONALE DE TRAÎNEAUX À CHIEN  
SAINT-PAMPHILE, QUÉBEC  
12 FÉVRIER 2011**

Les règlements ci-dessous ainsi que les **règlements généraux de la course Odysée  
Appalachienne** s'appliquent à cette course.

*Table des matières*

|   |   |
|---|---|
| Chapitre 1 : Introduction .....                                   | 2 |
| Chapitre 2 : Conditions d'admission.....                          | 2 |
| 1.1 Début des inscriptions.....                                   | 2 |
| 1.2 Expérience requise .....                                      | 2 |
| 1.3 Nombre de chiens .....  | 2 |
| Chapitre 3 : Frais d'inscription et grilles de remboursement..... | 2 |
| 3.1 Inscription .....   | 3 |
| 3.2 Calendrier des paiements .....                                | 3 |
| Chapitre 4 : Examen vétérinaire .....                             | 3 |
| 4.1 Examen vétérinaire .....                                      | 3 |
| Chapitre 5 : Départ de la course.....                             | 3 |
| 5.1 Départ.....   | 3 |
| Chapitre 6 : Matériel obligatoire.....                            | 4 |
| 6.1 Identification .....  | 4 |
| 6.2 Dossard .....   | 4 |
| 6.4 Ligne de trait .....  | 4 |
| 6.5 Bottines .....  | 4 |
| 6.6 Équipement du traîneau .....                                  | 4 |
| 6.7 Matériel obligatoire à transporter dans le traîneau .....     | 4 |
| 6.8 Vérification du matériel .....                                | 5 |
| 6.9 Vêtement .....  | 5 |
| Chapitre 7 : Envoi et retour du matériel au checkpoint .....      | 5 |
| 7.1 Envoi et retour de matériel.....                              | 5 |
| 7.2 Déchet .....  | 6 |
| Chapitre 8 : Règles concernant le parcours.....                   | 6 |
| 8.1 Chiens retirés de l'attelage.....                             | 6 |
| 8.2 Abandon .....   | 6 |
| 8.3 Checkpoint .....  | 6 |
| 8.4 Arrêts obligatoires.....                                      | 6 |

**Approuvé (initiales) .....**

|                                    |                             |   |
|------------------------------------|-----------------------------|---|
| 8.5                                | Assistants des mushers..... | 7 |
| 8.6                                | Examens vétérinaires .....  | 7 |
| Chapitre 9 : Bourses.....          |                             | 7 |
| Chapitre 10 : Remise des prix..... |                             | 8 |

## **Chapitre 1 : Introduction**

Le parcours est d'une longueur de 120 milles, couru sur des sentiers en majorité sur des chemins forestiers damés. Le parcours compte quelques dénivelés, quelques virages techniques et traverse des zones résidentielles. Le terrain, la température variable et la longueur du parcours contribuent à rendre cette course très stimulante. Les difficultés rencontrées sur le parcours forcent les mushers à se servir de leur bon jugement afin de doser leurs propres efforts et ceux de leur équipe. Le coût engendré par des secours apportés à l'équipe ou au musher devra être assumé par le participant ou le propriétaire des chiens. Il y aura un seul checkpoint situé environ à la moitié du parcours.

## **Chapitre 2 : Conditions d'admission**

### **2.1 Début des inscriptions**

Nous n'acceptons que 20 équipes dans cette catégorie, alors prière de vous inscrire le plus tôt possible! La date officielle du début de l'inscription est le 1 septembre 2010 à minuit. La date limite est le vendredi 11 février à 16 h.

### **2.2 Expérience requise**

L'Odyssée Appalachienne se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature, mais d'une façon générale, elle acceptera les candidats qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants :

Au cours des 3 dernières années, le candidat a participé à des courses de plus de 30 milles. Le musher ne peut pas se qualifier à la course du 120 milles sur la base d'une participation à une course qu'il n'a pas terminée.

### **2.3 Nombre de chiens**

Les coureurs doivent prendre le départ avec 8 chiens au minimum et 12 chiens au maximum.

## **Chapitre 3 : Frais d'inscription et grilles de remboursement**

**Approuvé (initiales) .....**

### 3.1 Inscription

L'inscription coûte 125\$. Tous les montants d'argent mentionnés dans ce document sont en dollars canadien. Le montant total de l'inscription doit être déboursé avant l'examen vétérinaire d'avant course.

Conformément à ce qui est mentionné dans les Règlements généraux, l'Odyssée Appalachienne ne pourra confirmer une inscription avant d'avoir reçu tous les documents nécessaires dûment remplis.

### Les numéros de dossard seront assignés lors de la réunion des mushers.

### 3.2 Calendrier des paiements

| <i>Date</i>                        | <i>Événement</i>               | <i>Coût d'entrée</i>          | <i>Notes</i>                                  |
|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|---|
| 1 septembre 2010                   | Premier jours des inscriptions | 125.00\$                      |   |
| 1 décembre 2010 au 28 janvier 2011 |                                | Montant à retenir<br>75.00\$  | Retrait de la course en raison de résignation |
| 29 janvier 2011 au 12 février 2011 |                                | Montant à retenir<br>125.00\$ | Retrait de la course en raison de résignation |
| 11 février 2011                    | Dernière chance d'inscription  | 150.00\$                      | Pas plus tard que 16:00 PM                    |

## Chapitre 4 : Examen vétérinaire

### 4.1 Examen vétérinaire

Tous les attelages seront examinés selon l'horaire établi à moins que le vétérinaire en chef n'en décide autrement. Les examens auront lieu dans le stationnement de l'école secondaire de Saint-Pamphile à moins d'avis contraire.

Le musher devra être présent sur les lieux de l'examen au moins 15 minutes.

## Chapitre 5 : Départ de la course

### 5.1 Départ

Le départ officiel aura lieu le samedi 12 février 2011 sur le terrain de l'école secondaire La Rencontre de Saint-Pamphile. Les équipes prendront le départ à deux minutes d'intervalle.

Les équipes devront être dans leur zone de stationnement 2h00 avant le départ du samedi afin que l'on puisse procéder aux examens vétérinaires d'avant course et à la vérification du matériel. Les examens et contrôles seront faits dans l'ordre de numéro de dossard.

Approuvé (initiales) .....

## Chapitre 6 : Matériel obligatoire

### 6.1 Identification

Chaque chien devrait être clairement identifié avec son nom écrit en lettres moulées (nom du chien et nom ou initiales du musher) sur son collier ou attaché au collier.

### 6.2 Dossard

Les mushers devront obligatoirement porter leur dossard au départ de la course. Par la suite, le dossard devra être toujours à la vue sur le traîneau. Tous les chiens doivent être attelés en file simple ou double. Tous les harnais seront rembourrés autour du cou et sous la poitrine. Il doit y avoir du ruban réflecteur sur chaque harnais.

### 6.3 Neckline

Chaque chien de tête doit porter une lumière rouge clignotante ou un neckline avec lumière clignotante à compter de 16h00 obligatoirement et ce *tout au long de la course. 15 minutes de pénalités sera donné pour les équipes n'ayant pas porter les lumières rouges clignotantes.*

### 6.4 Ligne de trait

La ligne de trait doit être câblée, un câble gainé, ou elle doit être fabriquée d'un matériel synthétique ou naturel, mais les chaînes sont interdites. Si le musher utilise des lignes de trait câblées, il devra avoir à la portée de main des coupe-câbles **assez puissants pour couper cette corde.**

### 6.5 Bottines

Le musher doit prévoir au moins 8 bottines par chien dans son équipement au départ.

### 6.6 Équipement du traîneau

Un traîneau construit de telle sorte qu'il puisse transporter les chiens fatigués ou blessés, en plus de la nourriture, du matériel et de l'équipement obligatoires. Le musher a la responsabilité de s'occuper des pièces de rechange comme la lisse d'usure. Le traîneau devra être équipé d'un frein, d'une ancre à neige et d'un câble de rétention adéquat. N. B. : L'ancre à neige ne peut pas remplacer le câble de rétention. Le musher peut utiliser qu'un seul traîneau durant la course. L'Odyssée Appalachienne recommande d'apposer du ruban réflecteur sur le traîneau.

Un sac pouvant loger et restreindre un chien qui se débat et assez grand pour couvrir un chien gravement blessé ou décédé. Un chien décédé doit être entièrement couvert.

### 6.7 Matériel obligatoire à transporter dans le traîneau

Approuvé (initiales) .....

**En tout temps durant la course, chaque musher devra avoir en sa possession pour ne pas avoir de punition:**

- a) Un plat à nourriture pour chaque chien. **5 minutes de pénalité par plat manquante.**
- b) Suffisamment de chaînes ou de câbles de 24 pouces pour pouvoir attacher le nombre de chiens que le musher peut retirer de l'attelage. **5 minutes de pénalité par chaîne manquante.**
- c) Un sac de couchage à l'épreuve du froid. **30 minutes de pénalité**
- d) Une paire de raquettes avec des fixations et qui ont une surface d'au moins 250 po carrés (1612 cm carrés) **10 minutes de pénalité**
- e) Un couteau (facilement accessible) **15 minutes de pénalité**
- f) Une hachette d'une longueur minimale de 22 po (56 cm). **10 minutes de pénalité**
- g) Une trousse adéquate de premiers soins. **15 minutes de pénalité**
- h) Un miroir de poche. **10 minutes de pénalité**
- i) Un sifflet. **10 minutes de pénalité**
- j) Un carnet vétérinaire et une carte de temps (fournis par l'Odysée Appalachienne)
- k) Du matériel pour faire du feu et pour chauffer l'eau. **15 minutes de pénalité**
- l) Une lampe frontale et suffisamment de piles de rechange. **15 minutes de pénalité**
- m) De la nourriture supplémentaire pour une journée pour le musher et les chiens en cas d'urgence. On calcule 1 livre de nourriture par chien. Si un chien est retiré de l'attelage, sa portion de nourriture supplémentaire peut aussi être abandonnée. Toutefois, cette nourriture d'urgence devrait habituellement être gardée jusqu'à la fin de la course. Si la nourriture d'urgence est consommée, le musher devra se réapprovisionner au checkpoint suivant.

## **6.8 Vérification du matériel**

Le matériel sera vérifié au départ, à l'arrivée et au checkpoint. Chaque musher devra avoir eu le même nombre de vérifications. Toute pièce d'équipement manquante engendra une pénalité en temps.

## **6.9 Vêtement**

Les vêtements qui se mouillent à cause des conditions météorologiques ou d'une transpiration excessive peuvent causer une hypothermie sévère pouvant mettre la vie du musher en danger. L'Odysée Appalachienne recommande donc à chaque musher de transporter un ensemble complet de vêtements de rechange dans un contenant à l'épreuve de l'eau.

# **Chapitre 7 : Envoi et retour du matériel au checkpoint**

## **7.1 Envoi et retour de matériel**

La nourriture et le matériel destinés à être envoyés au checkpoint doivent être apportés à la réunion des mushers dans des glacières ou enroulés dans une épaisse couche de tissu, dans des sacs tissés ou dans une toile d'emballage et ne doivent pas peser plus de 50 livres chacun. La nourriture et le matériel seront amenés à destination seulement si le nom du musher est

**Approuvé (initiales) .....**

clairement indiqué sur le paquet. Le combustible doit être dans un contenant à part et bien identifié. Tous les envois de matériel seront faits par le personnel de l'Odysée Appalachienne. Chaque équipe a droit à trois (3) contenants par checkpoint. Le contenant de combustible compte pour un. Chaque contenant doit porter un numéro ex. : 1 de 3 ou 1 de 2 etc.

## **7.2 Déchet**

Le matériel non obligatoire et les déchets peuvent être laissés seulement au checkpoint. Le matériel sera livré à la ligne d'arrivée à Saint-Pamphile seulement s'il est clairement identifié au nom du musher. Si possible, tout l'équipement et la nourriture abandonnés devraient être placés dans des sacs prévus à cet effet et bien identifiés. L'équipement non identifié ou non réclamé laissé au checkpoint deviendra la propriété de l'Odysée Appalachienne.

# **Chapitre 8 : Règles concernant le parcours**

## **8.1 Chiens retirés de l'attelage**

Les mushers peuvent laisser des chiens seulement au checkpoint ou au départ. Si le Race Marshal et le vétérinaire en chef sont d'accord sur le fait qu'un chien n'est pas assez en forme pour continuer la course, ce chien devra être retiré de l'attelage.

Chaque chien qui est abandonné doit être laissé avec de la nourriture, une laisse de 24 pouces et un bol pour au moins une journée. La nourriture pour les chiens abandonnés devrait être dans un sac clairement identifié au nom du musher. Les chiens abandonnés seront examinés par un vétérinaire et recevront les soins appropriés.

Les équipes doivent repartir du checkpoint avec au moins 8 chiens en santé sur la ligne de trait qui tirent le traîneau de par leur volonté. Durant la course, il doit toujours y avoir un plus grand nombre de chiens tirant le traîneau que dans le traîneau.

## **8.2 Abandon**

Les mushers peuvent abandonner la course au checkpoint en remplissant et en signant un formulaire d'abandon. Ils ont la responsabilité de récupérer leur matériel personnel.

## **8.3 Checkpoint**

Le musher a la responsabilité de signer le registre lui-même à l'arrivée et au départ du checkpoint. Des juges seront présents et il y aura un service vétérinaire. L'équipement et la nourriture laissés au checkpoint deviendront la propriété de l'Odysée Appalachienne s'ils ne sont pas réclamés.

## **8.4 Arrêts obligatoires**

**Approuvé (initiales) .....**

Les mushers doivent faire une escale obligatoire d'au moins 6 heures au checkpoint. Un maximum de 8 heures sera permis comme arrêt. La durée d'une escale est calculée selon l'heure à laquelle le musher a signé le registre d'arrivée et du départ du checkpoint.

### **8.5 Assistants des mushers**

Les assistants des mushers peuvent être présents seulement au départ, au checkpoint et à l'arrivée. Au checkpoint, les assistants n'auront pas le droit de franchir la zone réservée uniquement aux mushers sous peine de disqualification de l'équipe. Les assistants peuvent observer la course, prendre les chiens retirés de l'attelage, mais ils ne peuvent pas aider les mushers ou les équipes d'une quelconque manière sauf dans le cas où le Race Marshal, un juge ou un coordonnateur de checkpoint les autorise à intervenir. Les mushers devraient mettre leurs assistants au courant de ces règles afin de s'éviter la disqualification.

### **8.6 Examens vétérinaires**

Au checkpoint, le musher doit présenter son carnet vétérinaire pour la vérification par un vétérinaire.

Les vétérinaires devront examiner les chiens au départ de la course, au checkpoint et à la ligne d'arrivée.

Si un musher demande un examen vétérinaire pour un ou plusieurs de ses chiens à tout endroit durant la course, le vétérinaire devra procéder le plus rapidement possible.

Lorsqu'une équipe termine la course, le vétérinaire examinera l'attelage et inscrira les données finales dans le carnet vétérinaire. Le carnet sera ensuite remis à l'Odysée Appalachienne. Un des officiels de l'Odysée Appalachienne copiera le carnet et remettra l'original au musher dans les plus brefs délais.

## **Chapitre 9 : Bourses**

Les dix premières équipes au classement recevront une bourse.

| <b>RÉPARTITION 120 MILLES</b> |          |                    |
|-------------------------------|----------|--------------------|
| <b>BOURSE</b>                 |          | <b>6 000,00 \$</b> |
| <b>POSITION</b>               | <b>%</b> | <b>PRIX</b>        |
| 1                             | 25%      | 1 500,00 \$        |
| 2                             | 18%      | 1 080,00 \$        |
| 3                             | 15%      | 900,00 \$          |
| 4                             | 12%      | 720,00 \$          |
| 5                             | 9%       | 540,00 \$          |
| 6                             | 7%       | 420,00 \$          |
| 7                             | 5%       | 300,00 \$          |
| 8                             | 4%       | 240,00 \$          |

**Approuvé (initiales) .....**

|    |    |           |
|----|----|-----------|
| 9  | 3% | 180,00 \$ |
| 10 | 2% | 120,00 \$ |

## Chapitre 10 : Remise des prix

La cérémonie de remise des prix auront lieu à Saint-Pamphile sur le terrain de l'école secondaire de Saint-Pamphile. Pour recevoir son prix, le musher doit être présent lors de la cérémonie de remise des prix.

Approuvé (initiales) .....